



# POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET

Tél : 06.27.50.07.44

## COMMISSION SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N° 11 DU SAMEDI 02/11/2024

Réunion du 28 octobre 2024

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

### CANDIDATURE ORGANISATION COUPE DE LA LOIRE

Les clubs intéressés par l'organisation des demi-finales de la Coupe de la Loire (Seniors) ou finales de la Coupe de la Loire (Valeyre/Léger, Féminines, Seniors) sont priés d'adresser leur candidature auprès de la Commission Seniors, avant le 31 décembre, dernier délai. Les complexes sportifs doivent respecter le cahier des charges des demi-finales et finale de la Coupe de la Loire.

### COURRIERS RECUS

Sorbiers Talaudière : changement de terrain en D1 du 27 octobre.

St Jean Bonnefonds : demande d'avancer la rencontre du 3 novembre en D5 Poule E.

St Paul en Jarez : accord pour l'horaire du match en D5 Poule E.

Asa. Chambon Feugerolles : concerne le stade pour les rencontres de l'équipe de D3 Poule D.

Montagnes du Matin : changement de terrain en D2 Poule B du 1er décembre, à 14h30.

Champdieu Marcilly : concerne la programmation du match de l'équipe D4 Poule A du 3 novembre.

Chambéon Magneux : concerne votre match en retard.

Bussières : votre match contre Feurs en D2 Poule B n'a pas été pris en compte.

Ecotay L'Olme : concerne les horaires de vos matchs, suivant certaines dates.

Lignon Couzan : concerne votre manifestation.

### RAPPEL AUX CLUBS

**- Art 45.3 : En cas d'arrêt municipal, et pour tout autre motif, au cours des matchs aller, la rencontre devra être inversée. Si les dispositions de l'article 45.3 ne sont pas conformes, le club recevant aura match perdu par pénalité.**

- Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique : il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeu concernées (herbe et synthétique).

### RAPPEL AUX CLUBS ENGAGEMENTS COUPES

Pour les clubs évoluant en championnat Seniors de Ligue, la première équipe départementale sera désignée comme jouant la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club possédant deux équipes départementales, l'équipe première doit s'engager en Coupe de la Loire et l'équipe 2 sera désignée pour jouer la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club ne possédant qu'une seule équipe départementale, il pourra s'engager en Coupe de la Loire et en Coupe Valeyre/Léger, mais devra choisir, à partir des 32èmes de finale, l'une ou l'autre des deux coupes départementales (Loire ou Valeyre/Léger).

Les clubs qui sont déjà engagés en coupe Valeyre/Léger sont priés de se reporter au texte réglementaire ci-dessus et modifier leur engagement dans le cas contraire.

### COUPE DE LA LOIRE – COUPE VALEYRE LEGER

**Le tirage des 32<sup>ème</sup> de finale de la Coupe de la Loire et le tirage du 3<sup>ème</sup> tour de la Coupe Valeyre/Léger auront lieu le lundi 4 novembre à 18h30, au siège du District de la Loire. Tous les clubs qualifiés sont cordialement invités.**

**Le District a invité l'ancien coach-adjoint de l'ASSE, Romain REVELLI (vainqueur de la Coupe de la Ligue en 2019) pour effectuer ces tirages au sort.**